

FFvolley

**Comité Rhône
Métropole de Lyon**



BULLETIN DEPARTEMENTAL D'INFORMATION

DE VOLLEY-BALL

CHAMPIONNAT COMPET'LIB

SAISON 2020/2021

Mis à jour en **Septembre 2020**

Espace Départemental des Sports

CDRML VB

28, rue Julien 69003 LYON

06 50 78 18 56 - 06 89 24 12 05

<http://www.volleyrhone.fr> comite69@volleyrhone.fr

Sommaire

PARTIE 1. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- 1. Championnat Compet'lib 6X6 3
- 2 .Championnat 4X4 second trimestre 2021 3

PARTIE 2. DECLINAISON DES USAGES ET REGLEMENTS POUR LES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES

- 1. Règlement sportif 3
- 2. Gestion de la compétition 4
- 3. Calendriers et horaires des rencontres 5
- 4. Mode de classement 5
- 5. Licences 5
- 6. Mutations de joueurs entre équipes d'un même club 6
- 7. Arbitrage 6
- 8. Forfait 6
- 9. Connaissance des règlements 6
- 10. Sanctions 6
- 11. Cas non prévus 7
- 12. Droit d'engagement 7
- Annexe 1- Règlement spécifique championnat 4x4 Compet'lib 8

PARTIE 1. DEROULEMENT DES COMPETITIONS

1. CHAMPIONNAT 6X6

En fonction de leur classement de la saison précédente, les équipes seront dès le début de la saison en poules de niveau selon le principe des montées descentes.

Il y a 48 équipes engagées cette saison 2020-2021

Nous allons donc proposer un championnat avec 7 poules.

Le championnat se déroulera de la façon suivante pour toutes les poules :

- Poules de 7 ou 8 équipes
- Matches en aller/retour.
- Première semaine de compétition : semaine du 02/11/2020
- Dernière semaine de compétition : semaine du 07/06/2021
- Les équipes pourront reporter les rencontres jusqu'à 2 semaines après la fin du championnat.

A l'issue du classement final, la première équipe (au moins) de chaque poule accède à la poule immédiatement supérieure et la dernière équipe (au moins) de chaque poule descend dans la poule immédiatement inférieure (toutefois il ne pourra pas y avoir plus de 2 équipes d'un même club dans une même poule).

Suivant le nombre d'équipes engagées, le Comité se réserve la possibilité d'organiser une 1^{ère} phase de type « brassage ».

Coupe de France Compet'Lib : le Comité proposera 1 tournoi de qualification à la phase Régionale aux équipes Compet'Lib intéressées le samedi 01/02/2019.

2. CHAMPIONNAT 4x4 SECOND TRIMESTRE 2021

Ce championnat n'aura pas lieu cette saison

PARTIE 2. REGLEMENTS DE LA COMPETITION

1. REGLEMENT SPORTIF

1.1. Formule

Toutes les rencontres se déroulent en 3 sets gagnants de 25 points et 2 points d'écart. Le 5ème set éventuel en 15 points et 2 points d'écart.

Dans l'hypothèse où le match n'est pas terminé au moment de l'extinction des lumières ou de la fermeture du gymnase, l'équipe gagnante est celle qui a le meilleur nombre de sets gagnés, en ne prenant en compte que les sets terminés.

S'il y a une égalité de sets, alors le score du set éventuellement en cours lors de l'interruption du match sera pris en compte pour déterminer le vainqueur du match.

S'il y a une égalité de points dans les sets terminés et qu'aucun set n'est en cours, le gagnant de la rencontre sera l'équipe qui aura gagné le dernier set terminé.

Un score incomplet ne pouvant être saisi, la CDS appliquera la méthode suivante à réception de la feuille de match :

- Si une équipe a remporté plus de sets que l'autre au moment de l'interruption et si en outre elle mène dans le set éventuellement en cours, il sera considéré qu'elle aura gagné le match 3 sets à 1.
- Pour tout les autres cas, il sera considéré que l'équipe déclarée vainqueur aura gagné le match 3/2.
- Dans tous les cas, le score par défaut qui sera enregistré est de 25/23 dans tous les sets interrompus ou non joués, excepté le 5ème set pour lequel le score enregistré sera 15/13.

1.2. Composition des équipes

Ce championnat est ouvert aux joueurs(ses) possédant une licence « Compet'Lib », et à tous les autres licenciés Volley-Ball, âgés de 16 ans et +, pouvant pratiquer au niveau senior (exemple : M17 ou M20 avec Fiche Médicale A avec Simple surclassement pour jouer en Senior Départemental Masculin).

Les équipes engagées en championnat masculin peuvent être mixtes.
Aucun avantage de score n'est accordé à une équipe mixte.

Seuls les joueuses et joueurs figurant sur la liste validée par le CDRMLVB (et transmise par mail ou courrier au CDRMLVB au plus tard 48h avant la 1^{ère} journée du calendrier) peuvent être inscrits sur la feuille de match (le CDRMLVB sera très attentif au respect de cette disposition).

Peut figurer sur cette liste tout licencié FFVB correspondant aux règles prévues dans le 1^{er} paragraphe. Il est donc possible de faire jouer un ou plusieurs licenciés d'un autre groupement sportif. En revanche, un licencié FFVB ne peut appartenir qu'à une seule équipe inscrite en championnat Compet'lib.

Cette liste peut être enrichie tout au long de la saison, a contrario il n'est pas possible de supprimer un nom.

1.3. Règles de jeu

Les règles de jeu appliquées sont celles des championnats fédéraux.

A noter que les temps morts techniques (à 8 et 16 points) ne sont pas imposés ; les temps morts équipes (2 par set et par équipe) sont conservés.

1.4. Hauteur du filet

Equipes masculines (ou mixtes) : 2,43 m

Equipes Féminines : 2,24 m

2. GESTION DE LA COMPETITION COMPET'LIB

La gestion du championnat Compét'Lib est assurée par le secrétariat du CDRMLVB à l'adresse suivante : 28 rue Julien 69003 Lyon.

2.1. Feuilles de match

Les feuilles de matchs doivent être remplies en mentionnant le n° du match indiqué dans la 1ère colonne du calendrier, le nom des équipes, les noms des joueurs et leur n° de licence, le pointage des points au dos des feuilles et le résultat.

Toutes les feuilles de matches doivent être expédiées par l'équipe recevante au CDRMLVB : au plus tard dans les 5 jours suivants la rencontre.

Il est possible de les envoyer par mail à : sportive69@volleyrhone.fr

Il est également possible de les télécharger dans le module de saisie des résultats sur le site FFVolley.

Dans ce cas, il n'y aura pas besoin de l'envoyer au Comité.

2.2. Transmission des résultats

Les résultats des équipes peuvent être communiqués de différentes façons :

- En saisissant le résultat sur Internet à l'aide du code qui vous aura été transmis en début de saison
- En les communiquant par téléphone (06 89 24 12 05) ou par mail (sportive69@volleyrhone.fr)
- En envoyant la feuille de match.

3. CALENDRIERS ET HORAIRES DES RENCONTRES

Les équipes communiquent lors de leur engagement le ou les créneaux horaires pendant le(s)quel(s) elles disposent de leur gymnase pour recevoir les équipes adverses.

Le calendrier du championnat sera alors établi en fonction de ces informations.

Il est possible d'inverser les rencontres du calendrier, de reporter les rencontres (jusqu'à 2 semaines après la dernière journée) ou de jouer les matchs à l'extérieur par manque de créneaux horaires. Il conviendra d'informer le comité des changements éventuels. Cette information devra parvenir au comité sous forme de mail avec l'accord des deux équipes au plus tard la veille de la date initialement prévue pour la rencontre.

Il ne pourra pas être imposé à une équipe adverse de débiter une rencontre avant 19h30 ; toute planification de match avant cet horaire doit faire l'objet d'une demande à l'équipe adverse et implique que celle-ci donne son accord pour jouer à cette heure.

En cas de retard de l'une ou l'autre équipe (est considérée comme étant en retard une équipe composée de 0

à 5 joueurs (ses) à l'heure prévue pour le début du match – c'est-à-dire celle portée à la connaissance du CRVB dans les délais impartis au paragraphe précédent), le barème de pénalité suivant sera appliqué : 30 min de retard = 1 set de pénalité ; 45 min = 2 sets de pénalité ; 1h = match perdu. Si au terme des 30 premières minutes, aucun(e) joueur(se) de l'équipe en retard ne s'est présenté, alors l'équipe sera considérée comme absente et forfait (se reporter à l'article 7).

Si les équipes ne s'entendent pas pour trouver une date de report, l'équipe demandeuse du report perdra la rencontre par pénalité ;

En revanche, si une date de report a été fixée elle fera foi et si une équipe demande un nouveau report, c'est cette dernière qui sera déclarée forfait s'il n'y a pas d'entente, et ce, même si ce n'est pas elle qui est à l'origine du premier report.

4. MODE DE CLASSEMENT

Le classement sera établi conformément aux règles appliquées dans le championnat départemental. Il s'effectuera d'abord par le nombre de points gagnés (voir barème dans le RGED) puis par le quotient des sets (pour/contre) puis éventuellement par le quotient des points (pour/contre).

Toutefois, lorsque deux équipes se trouvent à égalité de points en fin d'épreuve, si l'une d'elles a obtenu un résultat au bénéfice d'un forfait ou d'une pénalité prononcée contre l'un quelconque des compétiteurs autre que l'équipe avec laquelle elle se trouve à égalité, les résultats obtenus en cours de compétition dans les mêmes conditions d'implantation (à domicile ou à l'extérieur) sont exclus du calcul du quotient de sets et du quotient de points de sets.

En règle générale, lorsqu'un club est exclu par forfait ou pénalité d'une compétition départementale qui se déroule en matchs aller et retour, les points acquis ou perdus contre ce club tant à l'aller qu'au retour, sont annulés.

5. LICENCES

Pour participer à une rencontre, un joueur doit être titulaire d'une licence comportant l'option « Volley-ball » ou « Compet'Lib ».

En l'absence de licence un joueur doit prouver à l'adversaire, par une pièce d'identité et grâce à la liste des joueurs qu'il est qualifié pour jouer dans l'équipe.

Pour les jeunes, âgés de 16 ans au minimum, l'obtention de la licence option « Compet'Lib » ou option « volley-ball » est valable avec toutes les règles fédérales de surclassement qui en découlent.

Les licenciés « Compet'Lib » sont tenus de présenter aux responsables de leurs associations un certificat d'aptitude à la pratique du volley-ball. Cette condition est obligatoire pour toute pratique sportive organisée.

Les clubs non fédéraux adresseront leurs demandes de licences accompagnées du règlement ainsi que les certificats médicaux des joueurs(ses) non licenciés la saison précédente ou n'ayant pas fourni de certificat depuis 3 saisons (indispensables) au groupement sportif 69 (mêmes coordonnées que le Comité du Rhône).

Chaque licencié d'un club non fédéral sera donc licencié au groupement sportif 69. Ceci évitera au club de payer une adhésion à la FFVB.

Les clubs fédéraux adresseront leurs demandes de licences auprès de la LRAVB comme pour les autres licenciés en faisant attention de bien cocher la case « Compet'Lib – option VB » si le joueur ne joue qu'en

championnat Compet'Lib.

6. MUTATIONS DE JOUEURS ENTRE ÉQUIPES D'UN MÊME CLUB

Un seul joueur peut jouer dans une autre équipe de son club par match.

Ces mouvements de joueurs sont limités à 3 matchs maximums par joueur sur l'ensemble du championnat.

En cas de mouvement de joueur non autorisé, l'équipe perdra le match **par pénalité** (3/0 et 25/0-25/0-25-0). Les mouvements de joueurs entre équipes de 2 clubs différents restent interdits et sont soumis à sanction (voir rubrique « Joueur non qualifié »).

7. ARBITRAGE

L'arbitrage est assuré **par l'équipe recevante** dans le respect des règles fédérales appliquées dans le championnat départemental qualificatif à la régionale. L'auto-arbitrage est accepté si les effectifs des deux équipes sont insuffisants pour désigner un arbitre.

8. FORFAIT

Une équipe qui ne se présente pas (0 joueur(se)) dans un délai de 30min à compter de l'heure prévue au calendrier (et au lieu prévu) sera déclarée forfait.

En cas de forfait pour non déplacement de l'équipe visiteuse au cours de la phase des matches aller, celle ci disputera le match retour chez son adversaire.

Si une équipe fait 3 forfaits dans une même phase, elle est déclarée « forfait général ».

Si une équipe d'un groupement sportif est déclarée "forfait général" au cours du championnat, tous les résultats de cette équipe sont retirés (de la poule) du championnat à laquelle elle participait.

9. CONNAISSANCE DES REGLEMENTS

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les groupements sportifs participants.

10. SANCTIONS

Les seules sanctions prévues cette saison seront des sanctions sportives : points défalqués au classement.

Retard feuille de match (pénalités cumulatives) :

1^{er} retard : 0 point (information)

2^{ème} retard : 1 point

3^{ème} retard : 2 points (1+1)

4^{ème} retard : 3 points (1+1+1)

Joueur non qualifié : match perdu par pénalité (3/0 et 25/0-25/0-25-0)

11. CAS NON-PREVUS

La commission sportive est réputée compétente pour trancher tous les cas non prévus au RGED et au présent bulletin départemental d'information du championnat Compet'Lib.

12. DROIT D'ENGAGEMENT

Le montant de l'engagement en championnat Compet'Lib 6X6 2019-20 est de 60 € / équipe.

Le montant de l'engagement en championnat Compet'Lib 4X4 2019-20 est de 28 € / équipe.

ANNEXE AU BDI COMPET'LIB 2020-2011
DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES
AU CHAMPIONNAT 4x4 COMPET'LIB

REGLEMENT SPORTIF :

1 – Temps morts :

Chaque équipe à droit à 2 temps morts par set (pas de temps morts techniques à 8 et 16pts).

2 – Dimensions du terrain :

9x9M

3 – Hauteur du filet :

Equipes masculines ou mixtes : 2,43 M

Equipes Féminines : 2,24M

4 – Passage au service :

2 joueurs (ses) minimum (par set) doivent passer au service en alternance à chaque changement de service.

5 - Rotations :

Les rotations sont libres et il n'y a pas de zones avant et arrière en 4x4.

6 – Mixité des équipes :

Elle n'est pas imposée en 4x4 et aucun handicap ne peut être infligé à une équipe qui se présenterait sans fille(s) pour prendre part à un match.

Pour tous les autres points de règlement importants (formule de jeu, composition des équipes, organisation et horaires de match, saisie et transmission des résultats, etc.) se reporter au BDI Compet'lib.